



COVID-19 : où en est-on au 01/12/2021 ?

 Laissonslespre1

ATTENTION - Si vous avez reçu ce document en recommandé avec accusé de réception, il fera foi légalement pour prouver que vous avez reçu un niveau d'information sourcé sur la réalité de la situation générée par la « crise » COVID-19. Votre statut de personne en responsabilité de la protection des citoyens vous oblige à vous questionner, documenter et intervenir pour faire cesser les atteintes liberticides et les immenses dégâts dont les citoyens sont victimes, sans rationnel médical ni scientifique. Vous êtes invité/e à favoriser un débat public contradictoire avec des intervenants sans conflit d'intérêt.